

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5530**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable d'organismes sociaux

Nouvel intitulé : Responsable d'organismes sociaux

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Association régionale du travail social de Bretagne - Institut régional du travail social de Bretagne | Directeur  |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

332p Direction de centres et de services sociaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable d'organismes sociaux dirige un établissement ou un service qui développe une prestation (hébergement, accompagnement, aide à domicile...) répondant aux besoins d'une population bénéficiaire de l'intervention sociale. Sous l'autorité de la structure gestionnaire, il assure les fonctions suivantes :

- La conception et la mise en oeuvre d'une prestation de qualité au bénéfice des usagers.
- La définition et le pilotage du projet d'établissement.
- L'animation et la gestion des ressources humaines.
- La gestion économique, matérielle et technique.

Le certificat atteste de la capacité du directeur à adapter son positionnement au contexte singulier de chaque établissement ou service.

La certification atteste de la capacité de son titulaire à :

- Identifier les demandes, besoins ou aspirations des personnes pour établir un diagnostic de prise en charge.
- Connaître les politiques sociales ainsi que l'environnement externe et interne d'un établissement ou d'un service, afin de concevoir l'intervention sociale dans un environnement complexe et en mouvement.
- Contrôler, évaluer la pertinence de l'offre de service
- Elaborer les modalités de management d'une organisation médico-sociale et conduire le changement en mobilisant les outils techniques à disposition du directeur.
- Maîtriser les cadres de référence en matière de gestion (ressources humaines, financière, technique et logistique) ainsi que savoir mobiliser et utiliser les outils techniques.
- Mobiliser les ressources pertinentes pour assurer la gestion de l'établissement ou du service.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'action sociale et médico-sociale, de l'animation socio-culturelle.

Exemple d'établissement ou de service :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Foyer de vie ou occupationnel pour des personnes handicapées
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- Foyer de Jeunes Travailleurs
- Entreprise d'insertion par l'économie
- Service de maintien à domicile pour les personnes dépendantes.

Directeur Directeur adjoint ou directeur de proximité selon le type d'organisation.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

### Réglementation d'activités :

L'exercice de la fonction de direction d'un établissement social et médico-social est soumis au décret n° 2007-221 du 19 février 2007 relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux ( art.D.312-176-7)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 4 unités correspondant aux 4 domaines de compétence du responsable d'organismes sociaux

:

- 1 - La conception et la mise en oeuvre d'une prestation de qualité au bénéfice des usagers
- 2 - La définition et le pilotage du projet d'établissement
- 3 - L'animation et la gestion des ressources humaines
- 4 - La gestion financière, matérielle et technique

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |   |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Le jury de validation est composé à plus de 80 % de directeurs en fonction dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Les prestations de chaque candidat à la certification sont évaluées, toutes épreuves confondues, par 7 membres de jurys dont 6 directeurs en poste. |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Le jury de validation est composé à plus de 80 % de directeurs en fonction dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Les prestations de chaque candidat à la certification sont évaluées, toutes épreuves confondues, par 7 membres de jurys dont 6 directeurs en poste. |
| Par candidature individuelle                                     | X      |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2011                      | X      | Composition des jurys conforme aux dispositions retenues pour la validation à l'issue d'un parcours de formation : 80% de professionnels directeurs en poste dans le secteur d'activité.  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'organismes sociaux" avec effet au 13 octobre 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

- 85% des certifiés occupent une fonction correspondant à la certification
  - 60 % des stagiaires en démarche de reconversion professionnelle
- <http://www.irts-bretagne.fr/>

**Autres sources d'information :**

<http://www.irts-bretagne.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Institut Régional du Travail Social de Bretagne 2, avenue du Bois Labbé  
CS 44238  
35042 RENNES Cédex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IRTS de Bretagne Site de Rennes

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Responsable d'organismes sociaux